

N°721—Année 2026

Le 12 mars 2026



La population municipale de FLESSELLES est de 1937 habitants

et non de 2200 habitants comme indiqué récemment dans la presse.

(Arrêté préfectoral du 7 janvier 2026 (service élections) et site INSEE.



### Sommaire :

- Page 2 à 3 : Pâques
- Page 4 à 5 : Compte-rendu réunion
- Page 6 à 7 : Point travaux
- Page 8 à 10: Associations
- Page 11 : Petites annonces & divers
- Page 12 : Accueil mairie

# FLESSELLES

## Clé de Contact

231, rue de la Vigne

☎ 03.22.93.74.67 - 🖨 : 03.22.93.67.32

Pour nous écrire :  
✉ [mairie.flesselles@nordnet.fr](mailto:mairie.flesselles@nordnet.fr)

Pour visiter notre site internet :  
🌐 [www.mairie-flesselles.fr](http://www.mairie-flesselles.fr)

## TRANSPORT DES AINES DE FLESSELLES

**Ce service est mis en place par la municipalité depuis 2013**

Et propose aux aînés de la commune  
De se rendre au supermarché NETTO  
Depuis 2021 , au marché hebdomadaire  
Et selon les demandes des utilisateurs,  
chez la fleuriste, au cimetière, à la médiathèque, ou  
boire un verre d'amitié au café « Le Cep »

Pour vous inscrire, il suffit de contacter la Mairie au  
**03-22-93-74-67**



*Photo du 18 avril 2013*

Prochaine parution de la clé de contact le jeudi 26 mars 2026

Bulletin bimensuel d'informations municipales

# Chasse aux Oeufs



*Dimanche 5 avril*

à partir de 10h30 cherchez et trouvez  
les oeufs semés dans cinq lieux connus

de la commune

à 11h00 on se rassemble au



Parc de la Peupleraie

pour la suite...



# PAQUES



Les oeufs sont  
cachés par là...



## Connais-tu ta commune ?

Dans les œufs tu trouveras un numéro pour  
notre traditionnelle tombola et dans certains  
se sont glissées des photos que tu devras  
replacer sur un plan et nous en dire un peu  
plus sur ce lieu si tu veux bien.



Petits Flessellois de la maternelle au cm<sup>2</sup>,  
viens t'inscrire en mairie avant le 14 mars

Nom(s) - Prénom(s) - Age(s)

Adresse et Numéro de téléphone

## Compte-rendu Conseil Municipal du 27 février 2026

Par suite d'une convocation en date du 09 février 2026, les membres composant le conseil municipal de la commune de FLESSELLES se sont réunis en date du vendredi 27 février 2026 à 19 heures, sous la présidence de Mr LOUETTE Jocelyn, Maire.

Membres présents : BONNARD Solange, CHERIFI Alice, DELECLUSE Nathalie, HUL Sovankiri, LEU Eric, LOUETTE Jocelyn, MARTINVAL Claude, MARSILLE Séverine, MOREL Claude, MOREL-LOUNIS Louisa, NOGENT Roland, PERRET Eric, PHILIPPON Jeannine, ROZMIAREK Sylvie, Conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés : DUBREUCQ Ludovic, DUGAVE Estelle, GUIBON Eric, PECOURT Isabelle et SEGURA FARO Véronique.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné M. MARTINVAL Claude pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 08 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR :

#### **1°Avenant 1 à la convention relative à l'instruction et à l'occupation des sols**

Monsieur le Maire informe que dans l'article 9 : « Dispositions financières » de la convention actuelle

Le coût du service est égal :

1. Au coût des agents mis à disposition du Pôle métropolitain dans le cadre de la gestion unifiée du personnel entre Amiens Métropole et le Pôle métropolitain, à savoir :
  - 1 chef de service (catégorie A)
  - Des instructeurs (catégorie B) (1ETP pour 350 équivalents actes, ce nombre sera modifié le cas échéant selon l'évolution du nombre de dossiers instruits)
  - 2 secrétaires (catégorie C)
2. Plus une quote-part pour la mission encadrement et les frais matériels égale à 8% de la masse salariale.

Considérant que les autres articles de la convention restent inchangés et que la date d'effet est fixée au 1er janvier 2026.

Considérant que la baisse de la quote-part de 12 à 8 % entraîne une diminution du coût annuel du service d'instruction pour les territoires, proportionnelle à la part de masse salariale qui lui est imputée.

Considérant que l'avenant 1 à la convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol doit être approuvé et qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi qu'à accomplir toutes les démarches afférentes.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, **DECIDE**

- De valider la proposition d'avenant n°1 à la convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1.
- \* D'autoriser Monsieur le Maire, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

## Compte-rendu Conseil Municipal du 27 février 2026

### 2° Convention de financement avec la communauté de communes Territoire Picardie pour travaux de voirie « Rue Gargault »

Dans le cadre du projet de la commune de réaliser des travaux de voirie "rue Gargault", la communauté de communes réalise l'ensemble des travaux de voirie pour un coût total de 37 485.87 € HT.

La participation demandée à la commune est de 30 % soit 11 245.76 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec la communauté de communes Territoire Nord Picardie.

- D'inscrire au budget la somme 11 245.76 e correspondant à 30 % du coût des travaux HT.

### 3° Création et suppression d'un emploi suite à un avancement de grade

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite à l'avancement de grade d'un agent, il convient de créer un nouvel emploi.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- \* la suppression à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026 d'un emploi permanent à temps complet d'Attaché
- \* la création à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'Attaché principal
- \* que les crédits suffisants sont prévus au budget.

### 4° Vente de parcelle de terrain ZN n° 49

Vu la demande d'achat de Monsieur DELAHAYE, artisan dans la commune, de la parcelle cadastrée ZN 49, lieu dit "sous les carrières" d'une surface de 502 m<sup>2</sup> nécessaire pour l'exercice de son activité,

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal pour la vente de cette parcelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**

Approuver la vente de la parcelle ZN n° 49, "Sous les Carrières" celle-ci n'appartenant pas au domaine public à Monsieur DELAHAYE, artisan.

de fixer le prix de vente à 5€ le m<sup>2</sup>. (soit 2510 €)

la vente sera établie en l'étude de Maître Louis ALBERGE, Notaire à Longueau.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acheteur.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la vente.

Certifié exécutoire

La séance est levée à 22 H 00

Fait à Flesselles, le 27 Février 2026

Le Maire,  
Jocelyn LOUETTE

## POINT TRAVAUX

### STATION D'EPURATION



Enfin une bonne nouvelle, la com de com, après avoir réalisé les études et après avoir choisi un maître d'œuvre, a programmé les travaux de mise aux normes de notre réseau d'assainissement et de la station d'épuration ; le dégel du plan local d'urbanisme est envisagé.

### ECOLE MATERNELLE



Afin de faciliter et d'améliorer la gestion des entrées de l'école maternelle, un interphone avec vidéo ainsi qu'un lecteur de badge ont été installés.



### HALLE DU MARCHÉ

Un panneau « Halle Patrice Toupart » sera mis en place sur le chalet.

### MAISON DES ASSOCIATIONS



De même que pour la halle du marché, la maison des associations est signalée par un panneau de même origine.

## POINT TRAVAUX

Un grand merci à Jean-Pierre de l'association culturelle de Flesselles pour la réalisation de ces œuvres d'art.



# Harmonie de Flesselles

## Concert de Printemps



Samedi 4 avril à 20h30  
Salle des fêtes de Flesselles

Salle des fêtes de

# FLESSELLES

## BON FINAL

### 500 €

1 euro le carton

Jeux annexes pour gagner  
de 25 à 100 €Forfait à 30 € (1 plaque de  
18, 1 fétiche, 2 bingo,  
2 maxiquine, 2 « carton  
spécial »)

50 €

80 €

100 €

Tombolas : 40 €,  
80 € et 150 €Loto organisé par  
l'association Haut les cœurs  
Animé par Dylan loto

Ouverture : 16h30

Début : 19h00

Restauration sur place

## Samedi 11 avril

**Réservation au 06.24.84.00.50**

**TOURNOI**  
**U11**

Le jeudi **14 Mai 2026**  
• **AU STADE DE FLESSELLES** •

**Tournoi de 9h30 à 17h30**  
Inscription auprès de **Benoit M 06 07 88 17 98**  
et **Eric C 06 25 14 34 73**

**Buvette & Restauration sur place**



Recherche personne pour tonte de pelouse et  
taille haie.

Contactez au 03.22.72.02.14



Plusieurs offres, des solutions  
adaptées à votre budget, des  
parrainages...

Pourquoi ne pas se renseigner ?  
03.22.66.12.40 ou 01.86.65.28.82  
[aesio.fr](http://aesio.fr) [ensemble.aesio.fr](http://ensemble.aesio.fr)

Ou venir aux permanences qui auront lieu au  
bureau du CCAS (à la Mairie) de 9h00 à 12h00  
les jeudis

26 mars - 25 juin - 24 septembre - 26 novembre



## Verre de l'amitié - Spécial printemps

Ouvert à tous les habitants de Flesselles, avec ou sans projet immobilier

👉 Rencontrez vos voisins & les professionnels locaux :

Immobilier • Banque • Assurance • Voyage  
Courtage • Assistance administrative • Diagnostiqueur et bien plus encore.....

**Le 20 mars 2026  
à partir de 17h30**

A l'agence **SERVICES IMMOBILIERS**  
112 Rue de la Vigne - FLESSELLES

Confirmation obligatoire avant le 10 mars  
(Places limitées)

Réservez ici



# ACCUEIL MAIRIE

Lundi de 9 H à 12 H 00 et de 14 H à 17 H

Mardi de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H 00

Mercredi de 9 H à 12 H 00 et de 14 H à 17 H

Jeudi de 9 H à 12 et de 14 H à 17 H

Et Vendredi de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H 00



**MAIRIE DE FLESSELLES – 03.22.93.74.67 — Responsable de publication : Nathalie SUEUR**

Vous pouvez envoyer vos annonces ou commentaires par Internet : [mairie.flesselles@nordnet.fr](mailto:mairie.flesselles@nordnet.fr) ou [secretariat-mairieflesselles@nordnet.fr](mailto:secretariat-mairieflesselles@nordnet.fr) ou les déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie

**Conditions pour la parution des annonces :**

Les annonces doivent être déposées au plus tard le **jeudi soir (à 17h00) pour la clé de contact de la semaine suivante.** Les annonces sont exclusivement réservées aux habitants de FLESSELLES. Les annonces doivent être claires et lisibles. Au dos de chaque annonce doivent figurer obligatoirement les coordonnées de l'annonceur.